

COMPTE - RENDU SOMMAIRE

VILLE DE PARIS



La séance est ouverte à 9 h 10, sous la présidence de M. le Maire de Paris.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Condoléances suite au décès de M. de Saevsky, ancien Conseiller de Paris.

Félicitations aux Parisiens.

Adoption de comptes rendus.

Le compte rendu sommaire de la séance des lundi 19 et mardi 20 mars 2012 qui a été affiché ainsi que le compte rendu intégral de cette même séance qui a été publié au Bulletin municipal officiel sont adoptés.

Félicitations.

2012, DU 150 - Autorisation de signer une promesse de vente tripartite Ville de Paris, RFF et SEMAVIP pour la cession des terrains situés rue Gaston Tessier (19e).

L'amendement technique n° 1 déposé par l'Exécutif est adopté à main levée.

Le projet de délibération DU 150 amendé est adopté à main levée.

Vœu n° 2 déposé par le groupe EELVA relatif au déclassement des circulations horizontales et verticales du Forum des Halles.

Le vœu n° 2 est retiré.

Vœu n° 3 déposé par le groupe UMPPA relatif à la végétalisation de la zone de fret de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles".

Le vœu n° 3 avec l'avis défavorable de l'Exécutif est repoussé.

2012, SG 146 - Aménagement des berges de Seine (4e). Signature avec le Port Autonome de Paris d'une convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage des études et travaux de réaménagement des berges en rive droite.

2012, SG 147 - Aménagement des Berges de Seine (1er et 4e). Signature avec Ports de Paris d'un avenant à la superposition de gestion des terrains nécessaires à la construction d'une voie de circulation sur la basse berge rive droite, entre la place du Louvre et la rue Agrippa d'Aubigné.

Mme FOURNIER.

Il est primordial de ne pas réduire le débat concernant l'aménagement des berges à la seule circulation automobile, mais de raisonner en terme de mobilité globale et soutenable, notamment en inscrivant la réflexion dans une échelle métropolitaine.

Il est nécessaire de créer des traversées piétonnes protégées qui favoriseront l'accès au fleuve et à terme, entre les deux bois de Vincennes et Boulogne, un véritable corridor écologique.

La piétonisation doit aussi intégrer le réaménagement des quais hauts et le renforcement d'une offre de transports en commun diversifiée. Il est nécessaire aussi que soit aménagée une desserte fluviale complémentaire de la création de lignes de bus ou d'un tramway.

Mme SIMONNET.

Aujourd'hui, nous avons espoir que les oppositions autoritaires ne puissent plus avoir lieu et que ce projet d'aménagement des voies sur berges puisse vraiment poursuivre son cours jusqu'au bout.

Les questions sociales et écologiques sont extrêmement liées.

Au niveau du Port autonome de Paris, tout n'a pas été fait pour permettre que les projets de cafés-restaurants, de bars qui seront des supports de sociabilité fort utiles relèvent de structures de l'économie sociale et solidaire.

Mme DOUVIN.

Vous présentez souvent la Seine comme étant une ressource d'avenir pour le transport des personnes, par exemple avec un Voguéo renouvelé.

Dans le même temps, différents partenaires comme Port de Paris, insistent volontiers sur le transport des marchandises.

Mais avec cette délibération, nous allons dans la direction opposée.

Il y a de nombreux endroits sur les berges de la Seine où des aménagements sont possibles sans toucher à la circulation routière sur une artère à caractère régional.

Personne n'est hostile à ce que dans l'avenir la totalité des voies sur berges soient rendues à la promenade. Mais pas à n'importe quelles conditions, pas sans développement des transports collectifs.

Que va-t-on faire des 25 % de trafic que la rive droite ne supportera plus ? Il y a un risque indéniable d'embolisation.

Les files vont être réduites à 2 mètres au lieu de 2,50 mètres. Dans quelles conditions les motards vont-ils alors dépasser les files de voiture ?

M. ROGER.

D'un côté, votre majorité municipale se prépare à voter la délibération concernant l'aménagement des berges entre le pont Louis-Philippe et le pont Marie et, de l'autre, dans l'arrondissement concerné, elle refuse de se prononcer afin de ne pas être en contradiction avec ses engagements auprès des habitants dudit arrondissement.

En adoptant cette délibération, votre majorité confirmera son mépris à l'égard des riverains, des associations et des conseils de quartier.

Cette situation ubuesque n'est que le résultat d'un cafouillage permanent entre la mairie centrale et la mairie d'arrondissement, la conclusion d'une mascarade en matière de concertation.

Il est urgent de retirer cette délibération.

M. LE MAIRE DE PARIS.

Je tiendrai toujours le plus grand compte de ce que pensent les habitants du 4e arrondissement et notamment leur maire légitime.

Les délibérations que l'on vous soumet aujourd'hui sont la conséquence du travail avec Port de Paris qui, à ma connaissance, est un organisme d'Etat.

M. LEBEL, maire du 8e arrondissement.

Les ralentissements que vont provoquer les aménagements prévus auront des conséquences graves sur la circulation, en particulier sur le Pont de la Concorde, la place de la Concorde, les Champs-Élysées.

C'est faire perdre à Paris sa vocation de ville européenne, de possible capitale européenne des affaires et lui laisser une vocation touristique de ville-musée.

Nous en verrons financièrement les conséquences dans quelques années.

M. LE MAIRE DE PARIS.

La description que vous faites de la situation économique de Paris ne me paraît pas tout à fait correspondre à la réalité.

Mme DATI, maire du 7e arrondissement.

La transformation de la voie expresse rive droite en boulevard urbain va réduire sa capacité de 25 %.

Or, il suffit d'un très faible nombre de véhicules supplémentaires pour transformer une circulation fluide en un embouteillage.

Ce projet, à ce stade, n'est pas un projet métropolitain ni un projet environnemental, et encore moins un projet économique.

La commission d'enquête vous avait recommandé de poursuivre la concertation avec l'ensemble des acteurs des transports collectifs de la métropole.

Depuis le vote du projet rien n'a été fait sur ce sujet.

Le bus 69 est toujours aussi peu performant.

Ce projet n'a fait l'objet d'aucune évaluation économique.

Les transports publics, les bus, les taxis et tout particulièrement les véhicules d'intervention d'urgence comme les pompiers, le Samu ou la police en subiront les conséquences.

M. LE MAIRE DE PARIS.

Ces délibérations répondent à une demande du Port de Paris qui est une instance de l'Etat sous l'autorité du Gouvernement.

Mme GIAZZI.

Ces aménagements risquent de porter gravement atteinte à l'activité économique en pénalisant les nombreux professionnels pour qui la question des déplacements à Paris est vitale.

Malgré l'opposition manifeste des riverains, malgré les réserves émises par la Préfecture de police et les grandes inquiétudes des représentants du monde économique, vous vous obstinez dans votre projet.

La question des reports de circulation a été traitée de façon à minimiser les effets sur ce projet.

Le projet des voies sur berges ne fera qu'aggraver la situation.

S'agissant du 16e, nous sommes extrêmement inquiets de voir se reporter la circulation des berges sur les voies de l'arrondissement.

D'autres possibilités d'aménagement plus pragmatiques, dont nous n'avez jamais voulu tenir compte, vous ont été proposées notamment par notre groupe.

Nous voterons contre les deux projets.

Mme HIDALGO, première adjointe, rapporteure.

Ce grand projet de reconquête des voies sur berges est un projet urbain, un projet métropolitain, travaillé avec les habitants, avec toutes les autorités publiques, qu'elles dépendent de l'Etat, de la Région ou de la Ville.

C'est un projet qui s'inscrit aussi totalement dans notre vision d'une ville de l'écologie urbaine.

A travers ce projet, nous souhaitons diminuer le trafic automobile à Paris. Le développement des transports collectifs dans lequel nous nous inscrivons, qu'il s'agisse des bus, des métros, du RER ou du tramway, ou encore d'Autolib', constitue une alternative à la voiture individuelle polluante. A la suite notamment de l'avis favorable du commissaire enquêteur avec deux réserves que nous avons levées, la question de la rive droite et de la rive gauche est traitée différemment.

Sur la rive gauche, M. FILLON a bloqué de façon assez intempestive le projet.

Nous espérons bien sûr reprendre le dialogue et un travail en commun avec les nouvelles autorités, mais aujourd'hui, il s'agit de la rive droite qui n'était pas du tout concernée par la lettre de M. FILLON.

Les propositions figurant dans les deux projets de délibération ont été affinés avec Port de Paris et tiennent compte d'une part de notre volonté de transformer la rive droite en boulevard urbain, d'autre part, du schéma stratégique de développement du Port de Paris en matière de chargements de marchandises et de transport de voyageurs sans oublier la vocation de promenade, de lieu pour le loisir de ces futures voies sur berges.

Il n'y a absolument aucune contradiction.

La Ville assurera pour le compte de Port de Paris, la réalisation de la desserte de tous les réseaux (l'eau, l'électricité, l'assainissement, le téléphone), mais aussi les postes d'amarrage qui seront nécessaires.

La deuxième délibération vise, elle, par un avenant, à prendre acte justement de la volonté du Port de Paris de faire évoluer ce site avec des activités sur le fleuve ou sur les berges.

Sur la rive droite, le projet comprend des interventions par exemple sur l'avenue de New

York au droit de la passerelle de Billy où nous devons créer une traversée piétonne indispensable.

Sur le quai des Tuileries, au niveau de la passerelle Léopold Sédar Senghor, là aussi il s'agit de créer une double traversée piétonne. Sur la voie Pompidou, entre l'Hôtel de Ville et le port Henri IV, il s'agit de créer des traversées protégées par des feux tricolores.

Il sera proposé des activités de restauration, de café.

Il s'agit bien sûr de pousser aussi en ce qui concerne les aménagements rive gauche et rive droite à ce qu'il y ait une place importante pour l'entrepreneuriat social et l'économie sociale et solidaire.

Le projet de délibération SG 146 est adopté à main levée.

Le projet de délibération SG 147 est adopté à main levée.

2012, DU 35 - Lancement de la consultation en vue de la cession d'une emprise pour la réalisation d'un programme de bureaux, gymnase et salles de sports 2 à 6, rue Gerty Archimède (12e).

L'amendement n° 4 avec un avis défavorable de l'Exécutif est repoussé.

Le projet de délibération DU 35 est adopté à main levée.

Vœu n° 5 déposé par le groupe UMPPA relatif à la dénomination "La Lison" pour une nouvelle voie du secteur Saussure.

Le vœu n° 5 avec un avis défavorable de l'Exécutif est repoussé.

Vœu n° 6 déposé par le groupe UMPPA relatif à l'attribution du nom du Président Léopold Sédar Senghor à une voie du futur quartier "Clichy-Batignolles".

Le vœu n° 6 avec un avis défavorable est repoussé.

2012, DLH 81 - Transfert au profit de la S.A. d'HLM "France Habitation" des garanties d'emprunt initialement accordées par la Ville de Paris aux sociétés anonymes d'HLM "Tradition et Progrès", "Les Logements Familiaux" et "La Lutèce" pour le financement de divers programmes dans les 1er, 13e, 15e, 18e, 19e et 20e arrondissements.

L'amendement n° 7 est adopté à main levée.

Le projet de délibération DLH 81 amendé est adopté à main levée.

2012, DLH 88 - Réalisation par "Coopération et Famille" d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 1 logement PLUS, 8, avenue de Choisy (13e).

Vœu n° 8 déposé par le groupe UMPPA relatif au conventionnement de logements de la Tour Rimini par la société d'HLM "Coopération et Famille".

(M. GAUDILLÈRE, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Le vœu n° 8 avec un avis défavorable de l'Exécutif est rejeté.

Le projet de délibération DLH 88 est adopté à main levée.

Vœu n° 9 déposé par le groupe EELVA relatif au dispositif législatif limitant les possibilités de vente à la découpe et de congé vente.

Vœu n° 9 bis déposé par l'Exécutif.

Vœu n° 10 déposé par le groupe PCF/PG relatif aux ventes immobilières de l'entreprise Gecina.

Vœu n° 11 déposé par le groupe UMPPA relatif à la vente lot par lot d'immeubles d'habitation de la Société Gecina.

Vœu n° 12 déposé par le groupe PSRGA relatif à la situation de l'immeuble, 25-31, rue Pradier (19e).

Vœu n° 13 déposé par le groupe PCF/PG relatif à la situation de l'immeuble, 25-31 rue Pradier (19e).

Vœu n° 14 déposé par le groupe UMPPA relatif à la vente à la découpe des 203 logements, rue Pradier (19e) par la Société Gecina.

M. DUTREY.

Avec les ventes à la découpe, le logement est devenu vraiment un simple produit financier.

Sous les coups de boutoir de la spéculation, les locataires, le petit peuple de Paris, les classes populaires, les classes moyennes sont évincées.

Les ventes à la découpe ont été déclenchées par un amendement U.M.P. au Sénat qui défiscalisait ce type d'opération.

Mon groupe demande une intervention législative, seul moyen d'empêcher les ventes à la découpe à Paris.

M. LHOSTIS.

Le vœu que j'ai déposé a été adopté par la majorité du Conseil du 10^e arrondissement. Nous souhaitons que le droit de préemption soit mis en œuvre par appartement comme moyen de pression pour permettre aux locataires qui n'achèteraient pas de rester dans les lieux.

Je rejoins ce qui vient d'être dit par le représentant du groupe E.E.L.V.A. sur le fait qu'il faut que la nouvelle majorité adopte un amendement législatif nécessaire au renforcement de la protection des locataires, afin de taxer lourdement ce type d'opération spéculative.

M. GIANNESINI.

Notre vœu demande qu'une réflexion soit engagée par le Maire de Paris sur les dispositions susceptibles d'encourager le retour des investisseurs institutionnels sur le marché locatif privé parisien, notamment sur le logement intermédiaire. Il est clair que la vente lot par lot est aussi la conséquence du retrait des investisseurs institutionnels du marché locatif privé depuis plusieurs années.

M. DAGNAUD, adjoint.

Le vœu des élus socialistes du 19e a rassemblé l'ensemble du Conseil d'arrondissement, sur un enjeu qui déborde d'ailleurs largement une situation locale.

Le deuxième message s'adresse à "GECINA" et, au-delà, à l'ensemble des investisseurs tentés de se désengager du locatif pour réaliser leur "business plan".

Nous devons favoriser une solution de vente en bloc à un bailleur avec loyers encadrés. La Ville ne renonce à aucun moyen d'intervention, y compris des préemptions, pour aboutir.

Nous souhaitons enfin que de nouveaux dispositifs législatifs encadrent les ventes à la découpe pour mieux protéger les locataires. C'est l'objet de ce vœu.

M. VUILLERMOZ, adjoint.

Je partage ce qu'a dit M. DUTREY, mais je ne pense pas qu'un amendement législatif soit suffisant car je pense aussi que la Ville peut être active sur son territoire.

Pour des raisons strictement spéculatives, le groupe financier immobilier "GECINA" a pris la décision de vendre un nombre important d'immeubles situés sur le territoire parisien, suscitant une très grande inquiétude chez de nombreux locataires quant à leur possibilité de maintien dans les lieux.

Je souhaite que l'on recherche un bailleur social ou privé encadré, comme c'est le cas du vœu du 19e, mais je ne souhaite pas que ce soit un investisseur "à long terme".

Enfin, je ne retrouve pas dans le vœu de l'Exécutif ce qui me semble être de bon sens, c'est-à-dire que la Ville exige de "GECINA" que le prix de vente proposé aux locataires avant décote n'excède pas ceux que pratique "GECINA" sur les ventes en bloc ou le prix de la préemption à la Mairie.

M. GIANNESINI.

Qu'il faille un amendement législatif, sûrement, mais pour l'instant il faut répondre à une question qui devient urgente pour les habitants du 25-31, rue Pradier.

Nous demandons au Maire de Paris qu'il utilise les rentrées liées aux droits de mutation qui ont atteint près de 1 milliard d'euros l'an dernier, pour développer une politique du logement juste à Paris, en particulier dans le 19e, en laissant de la place aux classes moyennes et en investissant dans le logement intermédiaire.

Que le Maire de Paris aussi n'utilise pas les droits de mutation pour compenser sa gestion approximative de certains projets.

Et que le Maire de Paris augmente le plafond des prêts à taux zéro dans le cadre de cette opération pour aider les locataires qui le souhaitent à acheter leur logement et qu'il préempte au cas par cas, le moment venu, les logements des locataires du 25-31, rue Pradier qui souhaitent rester dans les lieux mais ne peuvent se porter acquéreurs du logement qu'ils occupent.

M. MANO, adjoint.

Ce dossier est d'importance compte tenu de la nouvelle vague extrêmement importante de vente à la découpe sur le territoire parisien.

La société "GECINA" attend de ces différentes opérations plus de 400 millions d'euros.

Depuis 2001, 12.000 logements ont été rachetés aux différents institutionnels et sociétés foncières sur le territoire parisien, permettant de pérenniser du patrimoine locatif long terme à vocation sociale dans une diversité de produits.

Je suis surpris de voir avec quel élan M. GIANNESINI demande à la Ville de Paris d'intervenir pour acheter, alors que, pendant 12 ans, l'U.M.P.P.A. n'a cessé de dire que notre politique d'acquisition ne correspondait à rien, ne servait pas les Parisiens, que c'était de l'acquisition factice de logements sociaux sur le territoire parisien.

Au cours de ces dernières années, la mobilisation des habitants a permis une évolution réglementaire, dans les combats des années 2005-2006.

Aujourd'hui, en ce qui concerne l'immeuble proprement dit de la rue Pradier, la mobilisation des locataires est extrêmement importante. Si la mobilisation continue il est possible qu'il y ait un revirement de la société "GECINA" qui pourrait éventuellement nous faire envisager d'autres solutions.

La Mairie de Paris a les moyens d'agir. Elle le démontre.

Aujourd'hui, nous avons à la fois dans ces immeubles des personnes qui sont très attachées au maintien de leur situation de locataire et des personnes potentiellement désireuses d'acquérir leur logement.

Que ceux qui veulent potentiellement acheter les logements se regroupent pour essayer d'avoir une action de groupe comme interlocuteur vis-à-vis de l'opérateur, étant bien entendu que la Ville ne serait pas dans son rôle de faire l'intermédiaire immobilier.

Pour ceux qui ne le souhaitent pas ou qui ne le peuvent pas, un certain nombre de garanties nous ont été apportées par GECINA à notre demande, la société GECINA s'engageant notamment à ne pas signifier de congé-vente à tous les locataires en-dessous du plafond P.L.I., soit pour une famille de deux personnes un revenu annuel de 66.000 euros, ou pour un couple avec deux enfants un revenu annuel de 95.000 euros.

Par ailleurs GECINA s'est engagée également à proposer dans d'autres bâtiments lui appartenant des logements pour ceux qui le demanderaient aux

mêmes conditions de loyer aujourd'hui pratiquées et payées par ces locataires.

La Ville de Paris a fait savoir à GECINA qu'en cas de difficultés importantes, elle pourrait entreprendre des négociations, via un bailleur social ou un bailleur de logement intermédiaire pour des acquisitions en bloc de tous les logements qui ne pourraient pas être achetés par les locataires.

Le vœu de l'Exécutif a essayé de retracer la totalité des engagements de la Ville et bien sûr, la demande que nous faisons à l'Etat et au nouveau Gouvernement sans doute, est d'avoir une réglementation plus précise et protectrice pour les locataire.

Je propose à l'ensemble des intervenants de voter le vœu de l'Exécutif et de retirer les vœux qu'ils ont pu déposer.

M. DUTREY.

On est tous d'accord aujourd'hui pour dire que la Ville de Paris mettra tout en œuvre pour que personne ne se retrouve sur le carreau à Pradier et dans les autres immeubles.

Après, nous sommes face un tsunami spéculatif. Nous écopons avec un verre d'eau. Nous ne pourrons pas, sans une nouvelle loi, bloquer ce phénomène.

Je rejoins le vœu de l'Exécutif.

J'invite les futurs parlementaires siégeant dans cet hémicycle à ne pas oublier les locataires.

M. BROSSAT.

Nous retirons le vœu n° 10 mais pas le n° 13, parce que deux éléments ne sont pas malheureusement présents dans le vœu de l'Exécutif.

D'abord, sont mentionnés dans le vœu de l'Exécutif des investisseurs à long terme qui n'ont pas grand-chose à voir avec des bailleurs sociaux.

Ensuite il faut penser aussi aux locataires qui souhaitent acquérir leur appartement. Je ne vois pas en quoi la Ville sortirait de son rôle en intervenant sur les prix de vente pratiqués par GECINA.

Par conséquent, nous maintenons le vœu n° 13.

M. DAGNAUD, adjoint.

Je remercie M. MANO d'avoir pointé les contradictions de l'U.M.P.P.A. sur ce sujet, et je retire le vœu du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés au bénéfice du vœu de l'Exécutif.

M. GIANNESINI.

On ne retire pas le vœu n° 11 et le n° 14 car je n'ai pas entendu M. MANO prendre un engagement de préemption au cas par cas si GECINA allait jusqu'au bout de sa démarche.

Le vœu n° 9 est retiré.

Le vœu n° 9 bis est adopté à main levée.

Le vœu n° 10 est retiré.

Le vœu n° 11, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

Le vœu n° 12 est retiré.

Le vœu n° 13, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

Le vœu n° 14, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

Vœu n° 15 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'espace vert, 40 rue de la Chapelle.

Le vœu n° 15, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à main levée.

Vœu n° 16 déposé par Alain Lhostis, le groupe communiste et élus du parti de gauche relatif à la réalisation du programme de logements sociaux pour les personnels de l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris sur les terrains constructibles de l'Hôpital Sainte-Périne (16e).

Le vœu n° 16 est retiré.

Vœu n° 17 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la parcelle située 11-13, rue Henri-Heine et 25, rue Jasmin (16e).

Le vœu n° 17, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à main levée.

2012 SG 47 Versement de la cotisation (3 000 euros) pour 2012 de la Ville de Paris à l'Association des Villes Marseillaises.

Vœu n° 18 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au porte-avions Charles-de-Gaulle.

Le vœu n° 18, avec un avis défavorable de l'Exécutif est rejeté.

Le projet de délibération SG 47 est adopté à main levée.

Vœu n° 19 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à "La Forge de Belleville".

Le vœu n° 19, avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à main levée.

Vœu n° 20 déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'avenir de l'éducation populaire et de l'action associative dans les quartiers parisiens.

Le vœu n° 20, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

Vœu n° 21 déposé par le groupe PCF/PG relatif au théâtre Paris-Villette.

Vœu n° 21 bis déposé par l'Exécutif.

Le vœu n° 21, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

Le vœu n° 21 bis de l'Exécutif est adopté à main levée.

Vœu n° 22 déposé par le groupe PCF/PG relatif au projet d'établissement public des musées parisiens.

Le vœu n° 22, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

Vœu n° 23 déposé par le groupe C.I. relatif à la situation de Ioula TIMOCHENKO.

Le vœu n° 23, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à l'unanimité à main levée.

2012, DA 18 - Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commande de prestations de traiteur destinées aux services de la Ville et du Département de Paris en 5 lots séparés et des modalités de lancement et d'attribution des marchés correspondants.

L'amendement n° 24, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

L'amendement n° 24 bis de l'Exécutif est adopté à main levée.

Le projet de délibération DA 18 amendé est adopté à main levée.

Vœu n° 25 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au soutien à la revue "60 millions de consommateurs".

Le vœu n° 25, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à main levée.

Vœu n° 26 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la création d'un chantier d'insertion "Propreté" sur les périmètres de La Fourche-Guy Môquet.

Vœu n° 26 bis déposé par l'Exécutif.

Le vœu n° 26 est retiré.

Le vœu n° 26 bis est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n° 27 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'élaboration d'un Plan de la politique salariale pluriannuel pour Paris.

Vœu n° 28 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au coût de l'absentéisme au sein des administrations parisiennes.

Vœu n° 29 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'utilisation du Compte épargne Temps.

Vœu n° 30 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à un audit sur les conditions de recrutement des directeurs, sous-directeurs et personnels encadrants de la Ville.

(M. DAGNAUD, adjoint, remplace M. GAUDILLÈRE au fauteuil de la présidence).

Les vœux n° 27, 28, 29 et 30 avec un avis défavorable de l'Exécutif sont rejetés.

2012, DDEEES 71 - Charte de partenariat avec le Crous de Paris.

Le projet de délibération DDEEES 71 est adopté à l'unanimité à main levée.

2012, DVD 11 - Convention de financement avec S.N.C.F. "gares et connexions", Réseau ferré de France et le Syndicat des transports d'Ile de France concernant les études d'esquisse et d'avant-projet pour l'aménagement du parvis et des espaces publics aux abords de la gare Saint-Lazare (8e et 9e).

Le projet de délibération DVD 11 est adopté à main levée.

2012, DVD 127 - Signature avec la R.A.T.P. de l'avenant n° 4 à la convention d'affectation du domaine public viaire du 14 octobre 2003.

Le projet de délibération DVD 127 est adopté à main levée.

2012, DVD 31 - Principe de délégation de service public pour l'entretien et l'exploitation du parc de stationnement Pont de Grenelle-Maison de la Radio (16e). Lancement de la consultation et accomplissement de tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation.

Vœu n° 31 déposé par le groupe UMPPA relatif à la réservation d'emplacements dans le parc "Pont de Grenelle-Maison de la Radio".

Vœu n° 32 déposé par le groupe UMPPA relatif à l'aménagement de la terrasse du parc "Pont de Grenelle-Maison de la Radio".

Les vœux n^{os} 31 et 32 sont retirés.

Le projet de délibération DVD 31 est adopté à main levée.

Vœu n° 33 déposé par le groupe PSRGA relatif à l'insertion du service de transport "Imagine'R" dans la carte étudiant.

Le vœu n° 33 est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n° 34 déposé par le groupe UMPPA relatif à la station de métro La Fourche.

Le vœu n° 34 avec un avis défavorable est rejeté.

Vœu n° 35 déposé par le groupe UMPPA relatif au stationnement des deux-roues motorisés sur le boulevard Beaumarchais.

Le vœu n° 35, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

Vœu n° 36 déposé par le groupe UMPPA relatif au réaménagement du parking avenue de la Porte Brancion.

Le vœu n° 36 est retiré.

2012, DVD 25 - Programme 2012 de mise en accessibilité des autobus aux usagers en fauteuil roulant et demande des subventions correspondantes.

Le projet de délibération DVD 25 est adopté à l'unanimité à main levée.

2012, DVD 110 Approbation des modalités de l'organisation de la concertation préalable pour le projet de tramway Paris-Orly sur la RD5.

Vœu n°37 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au prolongement du tramway Paris Orly sur la RD5.

Le vœu n°37, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté

Le projet de délibération DVD 110 est adopté à main levée.

2012, DEVE 70 - Subvention (3.000 euros) à l'association Pour une Réglementation des Implantations d'Antennes Relais de Téléphonie Mobile (10e) pour son action sur le territoire parisien.

Le projet de délibération DEVE 70 est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n°38 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux coupures à répétition de l'alimentation électrique dans le périmètre, 52 avenue de Choisy (13e).

Le vœu n°38, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à l'unanimité à main levée.

(La séance, suspendue à 12 h 55, est reprise à 14 h 50, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

Questions d'actualités.

I - Question d'actualité du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relative au logement à Paris : situation et perspectives.

Mme CHARNOZ.

Depuis dix ans, l'Etat a préféré miser sur l'investissement locatif privé par des mécanismes d'exonération fiscale onéreux, plutôt que sur la production de logement social.

En période de crise, les organismes HLM et la Ville de Paris ont dû résoudre une équation impossible : construire plus avec moins de financements.

Pour compenser ce désengagement de l'Etat et poursuivre son objectif de financement de 6.000 logements sociaux, Paris a augmenté son engagement financier.

Paris est passé, de 2001 à 2010, de 13 % à 17 % de logements sociaux, et l'objectif des 20 % de la loi S.R.U. sera atteint dès 2014 avec six ans d'avance.

Toutefois, l'augmentation des loyers dans notre Capitale reste inacceptable.

C'est pour cette raison que M. le Maire de Paris a demandé au Premier ministre de le laisser expérimenter la maîtrise de la hausse des loyers, par des mesures d'encadrement, que ce dernier a refusé aux Parisiens. Il suffisait pour cela de faire une modification législative. Le nouveau Président de la République s'y est engagé.

Paris s'est engagé en faveur de la création d'une autorité métropolitaine du logement.

Concernant l'acquisition de grandes emprises foncières dont l'Etat est propriétaire pour construire des logements, ce dernier a bloqué près de 3.800 logements à Paris. De plus, il a mis en vente des immeubles désaffectés à des prix incompatibles avec le financement du logement social. De fait, les intérêts de valorisation financière ont pris le dessus sur les enjeux d'équilibre territorial et social au sein de notre Ville.

La nouvelle majorité présidentielle s'est engagée, pendant la campagne présidentielle, à répondre à la

crise du logement et à faire du logement pour tous une priorité.

Quels seront les changements que les Parisiennes et Parisiens peuvent à présent espérer voir se concrétiser sur la situation du logement à Paris prochainement ?

M. MANO, adjoint.

Pendant toutes ces années, l'Etat a dépensé dix fois plus pour le logement privé que pour le logement social.

Pour mettre en œuvre l'encadrement des loyers, demandé par notre Municipalité, un décret suffira pour amener le taux d'effort des Parisiens à des niveaux financiers compatibles avec leurs ressources.

Au niveau de l'Ile-de-France, une organisation nouvelle doit se mettre en place. C'est pourquoi, en collaboration avec la Région, la Ville de Paris propose la création d'une autorité métropolitaine du logement avec la volonté de fournir un logement à l'ensemble des habitants franciliens.

Il faut changer la nature des lieux de décision pour répondre à la crise du logement en Ile-de-France.

Sur le territoire parisien, nous pouvons envisager, avec un peu plus de sérénité, la cession de terrains nous permettant de construire du logement social et privé sur des zones dont nous discutons depuis un certain nombre d'années comme la caserne de Reuilly, la caserne Saint-Didier, ou les 500 logements sociaux prévus à l'entrepôt de bus de la Croix-Nivert.

Dans les prochains mois, nous pourrons travailler de façon plus efficace, sur des mesures complémentaires permettant une protection accrue des personnes victimes de ventes à la découpe.

Nous pourrons mettre au travail l'ensemble des élus de la majorité sur un phénomène récent, à savoir les meublés touristiques.

II - Question d'actualité du groupe E.E.L.V.A. concernant la gouvernance de Paris et de la métropole.

III - Question d'actualité du groupe Centre et Indépendants sur l'avenir de la gouvernance du Grand Paris.

Mme FOURNIER.

L'élection de François HOLLANDE marque une étape importante pour engager des réformes ambitieuses, notamment face à la crise du logement,

pour renforcer les droits des minorités, favoriser la justice fiscale et amorcer la transition écologique.

Ce nouveau quinquennat offre aussi l'opportunité de repenser le partage des compétences entre l'État et les collectivités, et notamment entre Paris et ses voisins.

François HOLLANDE ambitionne un nouvel acte de la décentralisation mais entend, semble-t-il, en écarter Paris et la première couronne tant que les élus locaux ne se seront pas mis d'accord sur leur gouvernance.

Les questions de gouvernance, de solidarité financière, de logement et de transport demeurent ouvertes en Ile-de-France.

Nous plaçons toujours pour la réalisation d'une métropole du Grand Paris qui comprendrait à minima les quatre départements franciliens centraux et les intercommunalités adjacentes volontaires.

Par ailleurs, Paris subit jusqu'à présent un régime dérogatoire en matière de police issu de l'arrêté du 12 messidor An VIII.

C'est le Préfet, et donc l'État, qui a autorité sur les règles de circulation et de stationnement sur certains axes définis par décret.

Or, ces pouvoirs spéciaux freinent considérablement la mise en place de politiques municipales ambitieuses, comme nous avons pu le constater pour la question des voies sur berges.

Comment la Ville de Paris compte-t-elle agir pour intégrer réellement la problématique métropolitaine à l'acte III de la décentralisation ?

Quelles évolutions au statut spécifique de Paris seront demandées au nouveau Gouvernement ?

Mme SACHS.

La question du Grand Paris a été une des grandes absentes du débat présidentiel.

Il semble acquis que Paris et sa métropole ne seront pas concernés par le troisième acte de décentralisation souhaité par François HOLLANDE tant que les élus ne se seront pas mis d'accord.

Devant l'ampleur des moyens requis, il faut convaincre les investisseurs, notamment privés et internationaux, que le Grand Paris constitue une opportunité exceptionnelle des 50 prochaines années. Aussi est-il urgent de résoudre le problème de la sécurité juridique et institutionnelle du Grand Paris.

La question de la gouvernance divise clairement la Gauche : confédération des maires contre communauté urbaine à fiscalité unique, qui parviendra à imposer sa vision ?

Votre débat interne prouve que l'avenir de ce dossier dépasse les clivages partisans traditionnels.

Le Grand Londres se découpe en 3 niveaux de gouvernance globale et 34 locale, quand l'Ile-de-France a 6 niveaux supérieurs et 1.414 structures locales !

Pour nous, la gouvernance institutionnelle du Grand Paris était une clause substantielle de la réforme.

Comment Paris va-t-il convaincre l'État de résoudre efficacement la question de la gouvernance de la région capitale ? Si le nouveau Président laisse la main aux élus, alors il conviendrait de les encadrer dans un délai restreint en nommant mercredi un Ministre du Grand Paris déterminé à mener à son terme cette révolution.

Impulser une réelle vision d'ensemble à l'échelon métropolitain, c'est au moins 2 % de croissance pour l'économie française, et les emplois qui vont avec.

Commencer le quinquennat sans traiter en urgence ce sujet serait plus qu'une erreur politique : ce serait une faute économique et stratégique pour la France.

M. MANSAT, adjoint.

La problématique métropolitaine sera bien au cœur de l'acte III de la décentralisation.

Paris et les élus métropolitains s'en sont donnés les moyens.

Le Livre vert sur la gouvernance évoqué devant le Conseil de Paris est adopté demain par "Paris Métropole". Ce sera le fondement d'une proposition des élus métropolitains.

François HOLLANDE a voulu donner une place particulière à Paris et à l'Ile-de-France dans son ambition pour les territoires :

- reconnaissance de la spécificité de la Capitale,
- légitimité particulière de l'État à se préoccuper de son avenir ;
- confiance dans les élus réunis dans "Paris Métropole".

Cette confiance ne revient pas à écarter Paris et l'Ile-de-France de l'acte III de la décentralisation.

Cette confiance est en soi un changement pour l'État, un changement que nous appelions de nos vœux.

Les orientations que Bertrand DELANOË a mises au débat s'inscrivent dans cette logique : articuler le projet de métropole avec l'acte III de la décentralisation.

En Ile-de-France comme dans le reste de la France, le vrai défi est la coordination des acteurs et

non la suppression d'un échelon.

C'est dans cette logique que Bertrand DELANOË a demandé un aménagement de la loi pour mettre en place un pôle métropolitain.

Il n'est plus possible que Paris et l'Ile-de-France soient exclues de ce type de structures.

Tout cela ne peut être suspendu à l'achèvement d'un projet de gouvernance. C'est pour cette raison qu'il est juste d'avoir su établir des priorités.

Des urgences sont identifiées par tous les acteurs qui seront au cœur du deuxième semestre 2012 : le logement, la solidarité, les transports, l'environnement, l'hébergement d'urgence, le développement économique.

La question des enjeux métropolitains dépasse largement l'arrêté du 12 Messidor. Le blocage du projet des berges n'est pas dû à l'action du Préfet de police mais à l'obstruction politique du chef du Gouvernement.

Transformer la gouvernance de l'Ile-de-France, c'est refuser le démantèlement de Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS.

A la dernière réunion de "Paris Métropole", tout le monde était représenté, Droite et Gauche, tous types de collectivités.

On en reparlera aussi souvent que nécessaire.

IV- Question d'actualité du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relative à la prise en charge des mineurs isolés étrangers.

Mme SIMONNET.

Les mineurs isolés étrangers ont été doublement victimes des politiques anti-immigrés et de la remise en cause de la protection de l'enfance en général.

Le Gouvernement a été le premier responsable de cette situation en ne permettant pas que l'Etat accorde les moyens nécessaires aux collectivités pour assumer leurs missions, mais les départements les plus concernés par un nombre conséquent de mineurs isolés, tels que Paris, ne peuvent non plus s'en exonérer.

L'association "France terre d'asile" s'occupe à Paris de la mise à l'abri des mineurs en danger.

Pendant la période d'attente de la décision du juge des enfants, la présomption de minorité doit être respectée afin d'ouvrir l'ensemble des droits.

La signature des contrats jeunes majeurs afin de prolonger les prises en charge jusqu'à 21 ans ne doit faire l'objet d'aucune dissuasion.

Il est urgent d'instaurer un schéma national impliquant l'Etat, les départements et les associations pour garantir la prise en charge immédiate et effective des mineurs isolés étrangers.

La reconnaissance de leur minorité doit se baser sur les preuves administratives qu'il est possible de recueillir.

Quelles renégociations sont prévues avec l'Etat afin que des moyens conséquents soient mis à disposition de la collectivité ?

Quelles dispositions sont prévues par le Département de Paris pour que soit effectif et renforcé le travail de terrain, de repérage par des maraudes régulières pour assurer la mise en confiance puis la mise à l'abri dans des équipements d'hébergement adaptés au public et assurer l'ensemble de l'accompagnement de qualité dont les jeunes ont besoin ?

M. LÉVY, adjoint.

Paris accueille plus de 1.700 mineurs étrangers isolés, ce qui représente le tiers des enfants suivis par l'Aide sociale à l'Enfance, trois fois plus qu'en 2008.

Pas un enfant placé à l'Aide sociale à l'Enfance n'est sans solution d'hébergement et de suivi.

Les moyens alloués ont doublé en deux ans, passant de 40 millions d'euros en 2009 à 85 millions d'euros en 2011.

La mise à l'abri de ces jeunes relève de la compétence non pas du Département auquel l'enfant n'est pas encore confié, mais de l'Etat qui est responsable de l'hébergement d'urgence.

Or, ce dernier n'a pas fait évoluer son dispositif en dépit de nos incessantes interpellations et de celles des associations.

Paris est allée au-delà des responsabilités et a ouvert deux fois plus de places que l'Etat dont c'est pourtant la responsabilité.

Je veux saluer le travail difficile, mais remarquable, de "France terre d'asile".

Toute la question de la prise en charge des mineurs étrangers isolés doit se poser au niveau national.

Il n'est pas normal que seuls deux départements, Paris et la Seine-Saint-Denis, accueillent à eux seuls près de la moitié de tous les M.I.E. de France.

La seule vraie solution durable est en réalité sur la table depuis 10 ans, évoquée par tous les rapports, celle d'une véritable répartition nationale de la prise en charge de ces jeunes et de la création de plates-formes régionales d'accueil et d'orientation.

Pouvons-nous accepter que, pendant que Paris accueille 1.700 M.I.E., les Hauts-de-Seine n'en accueillent qu'une centaine, le Val-de-Marne une soixantaine ou le Val-d'Oise et les Yvelines moins d'une quarantaine ?

V - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au fichage des locataires de Paris Habitat.

Mme DECORTE.

En février dernier, nous avons appris la mise en demeure publique de Paris Habitat par la Commission nationale informatique et liberté pour atteinte à la vie privée de ses locataires à la suite des plaintes d'associations de locataires.

C'est une première en France.

Cette mesure exceptionnelle permet à la CNIL d'informer l'ensemble des locataires des droits dont ils disposent et de rappeler aux offices HLM leurs obligations concernant le respect fondamental de la vie privée des locataires.

Nous vous avons demandé de faire toute la lumière sur ce dossier.

Or, aucune communication n'a été faite à ce jour au sein de notre assemblée sur les conclusions de l'audit "conformité CNIL" qui pourtant établit des manquements graves.

Quelles suites comptez-vous donner à ce rapport d'audit ?

Quelles dispositions internes à Paris Habitat ont été mises ou vont être mises en place ? Une réorganisation des services de Paris Habitat est-elle prévue ? Une formation spécifique pour les salariés de Paris Habitat sur les conformités CNIL sur le thème de la vie privée est-elle prévue également ?

Le rapport d'audit cite la grande méconnaissance des problématiques de protection des données personnelles par les éditeurs de logiciels. Au sein de Paris Habitat il s'agissait du logiciel Ikos, mais quid des autres bailleurs ?

Je tiens à vous alerter une nouvelle fois sur la dégradation préoccupante du parc social de Paris tandis que la part consacrée à l'entretien dans le budget de Paris Habitat diminue chaque année.

M. MANO, adjoint.

Le rapport évoqué démontre bien évidemment un certain nombre de manquements que nous ne contestons pas même si c'est extrêmement limité.

C'est pourquoi des décisions ont été prises, telles que l'impossibilité pour l'ensemble du personnel de mentionner des remarques à titre personnel.

L'ensemble des remarques avaient d'ailleurs été faites suite à la déposition des locataires eux-mêmes pensant utile pour leur dossier de mentionner un certain nombre de situations personnelles.

Le travail a été fait en lien avec la CNIL.

Un travail est actuellement en cours entre la CNIL et l'Union sociale pour l'habitat regroupant l'ensemble des bailleurs sociaux, quant au rôle des gardiens.

Un délégué de la CNIL a été nommé à Paris Habitat pour établir un contact permanent.

Un contrôle a été effectué parmi l'ensemble des autres bailleurs sociaux pour l'application stricte des consignes de la CNIL.

(La séance, suspendue à 15 h 30, est reprise à 16 h 15, sous la présidence de Mme STIEVENARD, adjointe)

2012, DPE 17 - Subvention (15.200 euros) à l'association de mon assiette à notre planète pour la réalisation d'une étude sur le gaspillage alimentaire dans deux écoles parisiennes volontaires (11e et 19e).

Vœu n°39 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au gaspillage alimentaire.

(M. VUILLERMOZ, adjoint, remplace Mme STIEVENARD au fauteuil de la présidence).

Le vœu n°39, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à l'unanimité à main levée.

Le projet de délibération DPE 17 est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n°40 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la collecte sélective au Forum des Halles.

Le vœu n° 40, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n°41 déposé par Mme POIRAULT-GAUVIN relatif à l'attribution de logements sociaux à des membres de la famille d'élus parisiens en fonction.

Le vœu n°41, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est repoussé.

Vœu n°42 déposé par le groupe UMPPA relatif aux études de valorisation du patrimoine d'Eau de Paris.

Le vœu n°42, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est repoussé.

2012, DUCT 52 - Communication du bilan de la Commission parisienne du débat public.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote.

Vœu n° 43 déposé par le groupe EELVA relatif à l'affichage d'opinion et à la publicité des associations.

Le vœu n° 43 avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n° 44 déposé par le groupe UMPPA relatif à la généralisation des fiches d'évaluation des risques financiers et juridiques des associations.

Le vœu n° 44 avec un avis défavorable est repoussé.

Vœu n° 45 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la multiplication des incendies de deux roues.

Le vœu n° 45 avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à main levée.

Vœu n° 46 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la demande d'interdiction des prières de rue

organisées par le groupement intégriste "SOS tout-petits".

Le vœu n° 46 avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à main levée.

Vœu n° 47 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'extension des zones interdites à la mendicité.

Le vœu n° 47 avec un avis défavorable de l'Exécutif est repoussé.

2012, DPP 3 - DVD 98 - Subvention (300.000 euros) à l'Association des promoteurs et exploitants de parkings (APEP).

L'amendement n° 48 avec un avis défavorable de l'Exécutif est repoussé.

Le projet de délibération DPP3-DVD 98 est adopté à main levée.

2012, DASES 8 - Participation (31.234,64 euros) et subvention d'investissement (47.921,42 euros) dans un cadre conventionnel avec l'association "Les Restaurants du Coeur - Les Relais du Coeur de Paris" (10e).

Vœu n° 49 déposé par le groupe UMPPA relatif à la subvention de l'association "Les Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur de Paris" (10e).

(M. DAGNAUD, adjoint, remplace M. VUILLERMOZ au fauteuil de la présidence).

Le vœu n° 49 est retiré.

Le projet de délibération DASES 8 est adopté à main levée.

2012, DASCO 85 - Convention relative à l'occupation de locaux scolaires municipaux par les services de l'Académie de Paris.

L'amendement technique 49 A est adopté à main levée.

Le projet de délibération DASCO 85 amendé est adopté à main levée.

2012, DPA 58 - Indemnisation de la société "S.R.C." dans le cadre des travaux de restructuration et d'extension du service de restauration de l'école élémentaire, 34, rue du Faubourg Saint-Denis (10e).

Le projet de délibération DPA 58 est adopté à main levée.

Vœu n° 50 déposé par l'Exécutif relatif à l'aide à la scolarisation des enfants dans les pays en voie de développement.

Le vœu n° 50 est adopté à main levée.

Vœu n° 51 déposé par le groupe EELVA relatif au maintien de toutes les classes de l'école Neuve Saint-Pierre.

Le vœu n° 51 est retiré.

Vœu n° 52 déposé par le groupe PCF/PG relatif au financement des classes de découverte.

Vœu n° 52 bis déposé par l'Exécutif.

Le vœu n° 52 est retiré.

Le vœu n° 52 bis est adopté à main levée

2012, DJS 364 - Mise en place du Pass Jeunes.

Vœu n° 53 déposé par le groupe UMPPA relatif à la mise en place du Pass jeunes.

Vœu n° 54 déposé par le groupe UMPPA relatif à la mise en place du Pass jeunes (bilan de l'opération).

Vœu n° 55 déposé par le groupe UMPPA relatif à la mise en place du Pass jeunes (conditions d'accès au chéquier).

Le vœu n° 53 est retiré.

Les vœux n° 54 et n° 55 avec un avis favorable de l'Exécutif sont adoptés à main levée.

Le projet de délibération DJS 364 est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n° 56 déposé par Mme KUSTER et M. DUBUS relatif au Centre d'animation de la Jonquière (17e).

Le vœu n° 56 avec un avis défavorable de l'Exécutif est repoussé.

2012, DFPE 341 - Lancement d'un marché article 30 relatif à la gestion et à l'exploitation de trois établissements de petite enfance situés dans les 2e, 9e et 17e arrondissements.

L'amendement technique n° 57 est adopté à main levée.

Le projet de délibération DFPE 341 amendé est adopté à l'unanimité à main levée.

2012, DFPE 349 - Approbation afin de percevoir une subvention de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie dans le cadre du marché à procédure adapté relatif au diagnostic et à la formation à l'application des pratiques environnementales dans les établissements d'accueil de petite enfance de la Ville de Paris.

Le projet de délibération DFPE 349 est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n° 58 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la construction d'une crèche rue Olivier de Serres.

Le vœu n° 58 avec un avis défavorable de l'Exécutif est rejeté.

2012, DPA 35 - Autorisation de déposer toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme notamment les demandes de permis de démolir, de construire, d'aménager et de déclaration préalable pour la reconstruction de vestiaires et d'un TEP sur le stade Georges Hébert (16e).

Le projet de délibération DPA 35 est adopté à main levée.

Vœu n° 59 déposé par le groupe PSRGA relatif à la création d'une piscine de 50 mètres pour les habitants des 17^e et 18^e arrondissements.

Le vœu n° 59 est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n° 60 déposé par le groupe UMPPA relatif au stade du Saut du Loup.

Vœu n° 61 déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif aux conséquences de l'incendie au stade du "Saut du Loup" et à l'avenir de l'ACBB rugby.

Le vœu n° 60 déposé par le groupe U.M.P.P.A. est rejeté.

Le vœu n° 61 présenté par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS est rejeté.

Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, de représentants d'associations et de l'Observatoire de l'eau, ainsi que de personnalités qualifiées dans divers organismes.

Il est proposé à l'Assemblée de procéder à la désignation de ses représentants, de représentants d'associations et de l'Observatoire de l'eau, ainsi que de personnalités qualifiées dans les organismes suivants :

Etablissement public local à caractère industriel et commercial « Eau de Paris » (Conseil d'administration) (R. 11) :

- trois nouveaux représentants :

Mme Olivia POLSKI
Mme Danielle FOURNIER
Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE

- trois représentants (associations et Observatoire de l'eau) avec voix délibérative :

M. Abelardo ZAMORANO (FNE)
M. Henri COING (UFC - Que choisir)
M. Paul BAYLAC-MARTRES (Observatoire parisien de l'eau).

- deux personnalités qualifiées avec voix consultative,

Mme Céline BRAILLON, chargée de mission au bureau des territoires du Commissariat général au développement durable au MEEDDM ;

Mme Cécile LOUMAGNE-JOANICOT, directrice de recherche à l'IRSTEA.

Etablissement public de coopération scientifique « Hautes Etudes – Sorbonne – Arts et Métiers » (HESAM) (Conseil d'administration) (R. 12) :

- M. Didier GUILLOT en remplacement de M. Jean-Louis MISSIKA, démissionnaire.

Les candidatures proposées sont adoptées ((2012, R. 11 à R. 12).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Les projets de délibération qui n'ont pas fait l'objet d'inscription sont adoptés par un vote d'ensemble, à main levée.

(La séance est levée à 18 h 45 mn).

Votes spécifiques.

Hermano SANCHES RUIVO
Christian SAUTTER
Yamina BENGUIGUI
Pierre MANSAT
Sylvain GAREL
Brigitte KUSTER
Pierre GABORIAU
Florence BERTHOUT
Anne TACHENE

ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DDEEES 84, 92.

Jean-Yves MANO
Halima JEMNI
Gauthier CARON-THIBAUT
René DUTREY
Jean TIBERI
Roxane DECORTE

ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DU 154, 58, DLH 15, 76, DAC 245, DVD 99.

Pierre AIDENBAUM
Danièle POURTAUD
Marie-Pierre de LA GONTRIE
Dominique BERTINOTTI
Frédérique CALANDRA
Sandrine CHARNOZ
Jean-Yves MANO
René DUTREY
Jean-François LEGARET
Claude-Annick TISSOT

ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 17, 79.

Jean-Yves MANO
ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 81.

Ian BROSSAT
ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 66.

Jérôme COUMET
Marie-Pierre de LA GONTRIE
Annick OLIVIER
Christian SAUTTER
Liliane CAPELLE
Patrick TREMEGE
Edith CUIGNACHE-GALLOIS

ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 160.

Roger MADEC
Claudine BOUYGUES
Isabelle GACHET
Rémi FERAUD
François DAGNAUD
Denis BAUPIN
Brigitte KUSTER
Hervé BENESSIANO
Jean-Jacques GIANNESINI
Fabienne GASNIER
ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 150.

Jean-Bernard BROS
Pierre AIDENBAUM
Danielle SIMONNET
Claude DARGENT
Ian BROSSAT
Sylvain GAREL
Rachida DATI
Pierre CHARON
Yves POZZO di BORGO
ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DEVE 58.

François DAGNAUD
Alexis CORBIERE
Seybah DAGOMA
Frédérique PIGEON
Jean-Louis MISSIKA
Michèle BLUMENTHAL
Olivia POLSKI
Pascale BOISTARD
Julien BARGETON
Jean-Marie LE GUEN
Aline ARROUZE
Catherine VIEU-CHARIER
Yves CONTASSOT
Sylvain GAREL
Danièle GIAZZI
Pierre AURIACOMBE
Claire de CLERMONT-TONNERRE
Rachida DATI
Laurence DOUVIN
Marie-Laure HAREL
Marie-Chantal BACH
Hélène MACE de LEPINAY
Anne-Constance ONGHENA
Fabienne GASNIER
Danielle SIMONNET
Gilles ALAYRAC
Gauthier CARON-THIBAUT
François VAUGLIN
Daniel ASSOULINE
Frédérique CALANDRA
Isabelle GACHET
Myriam EL KHOMRI
Etienne MERCIER
Fatima LALEM
Jean VUILLERMOZ
Pierre MANSAT

Denis BAUPIN
Fabienne GIBOUDEAUX
Roxane DECORTE
Claude-Annick TISSOT
Emmanuelle DAUVERGNE
Jean-Didier BERTHAULT
Lynda ASMANI
Géraldine POIRAUT-GAUVIN
Marie-Claire CARRERE GEE
Hervé BENESSIANO
Patrick TREMEGE
Geneviève BERTRAND
ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DPE 32.

Jacques BRAVO
David ASSOULINE
Danièle POURTAUD
Pauline VERON
Emmanuelle BECKER
Jacques BOUTAULT
Georges SARRE
Hélène MACE de LEPINAY
Catherine DUMAS
Marie-Claire CARRERE GEE
Jean-Marie CAVADA
ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 19.

M. LE MAIRE DE PARIS
ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 73.

Patrick BLOCHE
Hélène MACE de LEPINAY
Georges SARRE
M. LE MAIRE DE PARIS
Christophe GIRARD
ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 75.

Christophe GIRARD
Romain LEVY
Karen TAIEB
Jean-Pierre LECOQ
Catherine DUMAS
ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 281.

Votes spécifiés.

Florence BERTHOUT
ne prend pas part au vote sur les vœux n^{os} 21 et 21 bis.

Liste des questions de la séance du Conseil de Paris du lundi 14 mai 2012 siégeant en formation de Conseil municipal.

Questions du groupe U.M.P.P.A.

QE 2012-11 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au parvis de l'Hôtel de Ville et au parking situé en sous-sol.

Réponse non parvenue.

QE 2012-12 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au changement de sens de circulation de voies parisiennes.

Réponse non parvenue.

Membres présents :

MM. Gérard d'ABOVILLE, Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mmes Aline ARROUZE, Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, MM. Denis BAUPIN, Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, Geneviève BERTRAND, M. Patrick BLOCHE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Sandrine CHARNOZ, MM. Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mmes Virginie DASPET, Rachida DÂTI, Melle Emmanuelle DAUVERGNE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Laurence DREYFUSS, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, MM. Michel DUMONT, René DUTREY, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Mireille FLAM, Danielle FOURNIER, MM. Pierre GABORIAU, Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mmes Anne HIDALGO, Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, Mmes Brigitte KUSTER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, MM. Jean-Marie LE GUEN, François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPÉTIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mmes Katia LOPEZ, Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Jean-François MARTINS, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Philippe MOINE, Mmes Camille MONTACIÉ, Valérie MONTANDON, Claire MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, Françoise de PANAFIEU, M. Mao PENINOU, Mme Frédérique PIGEON, Melle Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Mmes Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, MM. Yves POZZO di BORGO, Gérard REY, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Anne TACHENE, Karen TAÏEB, M. Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusées :

Mmes Emmanuelle BECKER, Hélène BIDARD, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Isabelle GACHET, Anne LE STRAT.

Absents :

Mme Valérie HOFFENBERG, M. Patrick KLUGMAN.

Table des matières

<p>Condoléances suite au décès de M. de Saevsky, ancien Conseiller de Paris.2</p> <p>Félicitations aux Parisiens.2</p> <p>Adoption de comptes rendus.2</p> <p>Félicitations.....2</p> <p>2012, DU 150 - Autorisation de signer une promesse de vente tripartite Ville de Paris, RFF et SEMAVIP pour la cession des terrains situés rue Gaston Tessier (19e).....2</p> <p>Vœu n° 2 déposé par le groupe EELVA relatif au déclassement des circulations horizontales et verticales du Forum des Halles.....2</p> <p>Vœu n° 3 déposé par le groupe UMPPA relatif à la végétalisation de la zone de fret de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles".....2</p> <p>2012, SG 146 - Aménagement des berges de Seine (4e). Signature avec le Port Autonome de Paris d'une convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage des études et travaux de réaménagement des berges en rive droite.....2</p> <p>2012, SG 147 - Aménagement des Berges de Seine (1er et 4e). Signature avec Ports de Paris d'un avenant à la superposition de gestion des terrains nécessaires à la construction d'une voie de circulation sur la basse berge rive droite, entre la place du Louvre et la rue Agrippa d'Aubigné.....2</p> <p>2012, DU 35 - Lancement de la consultation en vue de la cession d'une emprise pour la réalisation d'un programme de bureaux, gymnase et salles de sports 2 à 6, rue Gerty Archimède (12e).....4</p> <p>Vœu n° 5 déposé par le groupe UMPPA relatif à la dénomination "La Lison" pour une nouvelle voie du secteur Saussure.4</p> <p>Vœu n° 6 déposé par le groupe UMPPA relatif à l'attribution du nom du Président Léopold Sédar Senghor à une voie du futur quartier "Clichy-Batignolles".....4</p> <p>2012, DLH 81 - Transfert au profit de la S.A. d'HLM "France Habitation" des garanties d'emprunt initialement accordées par la Ville de Paris aux sociétés anonymes d'HLM "Tradition et Progrès", "Les Logements Familiaux" et "La Lutèce" pour le financement de divers programmes dans les 1er, 13e, 15e, 18e, 19e et 20e arrondissements.5</p>	<p>2012, DLH 88 - Réalisation par "Coopération et Famille" d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 1 logement PLUS, 8, avenue de Choisy (13e). 5</p> <p>Vœu n° 8 déposé par le groupe UMPPA relatif au conventionnement de logements de la Tour Rimini par la société d'HLM "Coopération et Famille". 5</p> <p>Vœu n° 9 déposé par le groupe EELVA relatif au dispositif législatif limitant les possibilités de vente à la découpe et de congé vente..... 5</p> <p>Vœu n° 9 bis déposé par l'Exécutif. 5</p> <p>Vœu n° 10 déposé par le groupe PCF/PG relatif aux ventes immobilières de l'entreprise Gecina..... 5</p> <p>Vœu n° 11 déposé par le groupe UMPPA relatif à la vente lot par lot d'immeubles d'habitation de la Société Gecina. 5</p> <p>Vœu n° 12 déposé par le groupe PSRGA relatif à la situation de l'immeuble, 25-31, rue Pradier (19e)..... 5</p> <p>Vœu n° 13 déposé par le groupe PCF/PG relatif à la situation de l'immeuble, 25-31 rue Pradier (19e)..... 5</p> <p>Vœu n° 14 déposé par le groupe UMPPA relatif à la vente à la découpe des 203 logements, rue Pradier (19e) par la Société Gecina..... 5</p> <p>Vœu n° 15 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'espace vert, 40 rue de la Chapelle. 7</p> <p>Vœu n° 16 déposé par Alain Lhostis, le groupe communiste et élu du parti de gauche relatif à la réalisation du programme de logements sociaux pour les personnels de l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris sur les terrains constructibles de l'Hôpital Sainte-Périne (16e). .. 7</p> <p>Vœu n° 17 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la parcelle située 11-13, rue Henri-Heine et 25, rue Jasmin (16e)..... 7</p> <p>2012 SG 47 Versement de la cotisation (3 000 euros) pour 2012 de la Ville de Paris à l'Association des Villes Marseillaises. 7</p> <p>Vœu n° 18 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au porte-avions Charles-de-Gaulle. 7</p>
---	--

Vœu n° 19 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à "La Forge de Belleville".....	8	l'aménagement du parvis et des espaces publics aux abords de la gare Saint-Lazare (8e et 9e).....	9
Vœu n° 20 déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'avenir de l'éducation populaire et de l'action associative dans les quartiers parisiens.....	8	2012, DVD 127 - Signature avec la R.A.T.P. de l'avenant n° 4 à la convention d'affectation du domaine public viaire du 14 octobre 2003.....	9
Vœu n° 21 déposé par le groupe PCF/PG relatif au théâtre Paris-Villette.....	8	2012, DVD 31 - Principe de délégation de service public pour l'entretien et l'exploitation du parc de stationnement Pont de Grenelle-Maison de la Radio (16e). Lancement de la consultation et accomplissement de tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation.....	9
Vœu n° 21 bis déposé par l'Exécutif.....	8	Vœu n° 31 déposé par le groupe UMPPA relatif à la réservation d'emplacements dans le parc "Pont de Grenelle-Maison de la Radio".....	9
Vœu n° 22 déposé par le groupe PCF/PG relatif au projet d'établissement public des musées parisiens.....	8	Vœu n° 32 déposé par le groupe UMPPA relatif à l'aménagement de la terrasse du parc "Pont de Grenelle-Maison de la Radio".....	9
Vœu n° 23 déposé par le groupe C.I. relatif à la situation de Ioula TIMOCHENKO.....	8	Vœu n° 33 déposé par le groupe PSRGA relatif à l'insertion du service de transport "Imagine'R" dans la carte étudiant.....	9
2012, DA 18 - Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commande de prestations de traiteur destinées aux services de la Ville et du Département de Paris en 5 lots séparés et des modalités de lancement et d'attribution des marchés correspondants.....	8	Vœu n° 34 déposé par le groupe UMPPA relatif à la station de métro La Fourche.....	9
Vœu n° 25 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au soutien à la revue "60 millions de consommateurs".....	8	Vœu n° 35 déposé par le groupe UMPPA relatif au stationnement des deux-roues motorisés sur le boulevard Beaumarchais.....	9
Vœu n° 26 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la création d'un chantier d'insertion "Propreté" sur les périmètres de La Fourche-Guy Môquet.....	8	Vœu n° 36 déposé par le groupe UMPPA relatif au réaménagement du parking avenue de la Porte Brancion.....	9
Vœu n° 26 bis déposé par l'Exécutif.....	8	2012, DVD 25 - Programme 2012 de mise en accessibilité des autobus aux usagers en fauteuil roulant et demande des subventions correspondantes.....	9
Vœu n° 27 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'élaboration d'un Plan de la politique salariale pluriannuel pour Paris.....	8	2012, DVD 110 Approbation des modalités de l'organisation de la concertation préalable pour le projet de tramway Paris-Orly sur la RD5.....	9
Vœu n° 28 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au coût de l'absentéisme au sein des administrations parisiennes.....	8	Vœu n°37 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au prolongement du tramway Paris Orly sur la RD5.....	9
Vœu n° 29 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'utilisation du Compte épargne Temps.....	8	2012, DEVE 70 - Subvention (3.000 euros) à l'association Pour une Réglementation des Implantations d'Antennes Relais de Téléphonie Mobile (10e) pour son action sur le territoire parisien.....	9
Vœu n° 30 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à un audit sur les conditions de recrutement des directeurs, sous-directeurs et personnels encadrants de la Ville.....	8	Vœu n°38 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux coupures à répétition de l'alimentation électrique dans le périmètre, 52 avenue de Choisy (13e).....	9
2012, DDEEES 71 - Charte de partenariat avec le Crous de Paris.....	8	Questions d'actualités.....	10
2012, DVD 11 - Convention de financement avec S.N.C.F. "gares et connexions", Réseau ferré de France et le Syndicat des transports d'Ile de France concernant les études d'esquisse et d'avant-projet pour			

I - Question d'actualité du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relative au logement à Paris : situation et perspectives.	10	Vœu n° 47 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'extension des zones interdites à la mendicité.	14
II - Question d'actualité du groupe E.E.L.V.A. concernant la gouvernance de Paris et de la métropole.	10	2012, DPP 3 - DVD 98 - Subvention (300.000 euros) à l'Association des promoteurs et exploitants de parkings (APEP).	14
III - Question d'actualité du groupe Centre et Indépendants sur l'avenir de la gouvernance du Grand Paris.	10	2012, DASES 8 - Participation (31.234,64 euros) et subvention d'investissement (47.921,42 euros) dans un cadre conventionnel avec l'association "Les Restaurants du Coeur - Les Relais du Coeur de Paris" (10e).....	14
IV- Question d'actualité du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relative à la prise en charge des mineurs isolés étrangers.....	12	Vœu n° 49 déposé par le groupe UMPPA relatif à la subvention de l'association "Les Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur de Paris" (10e).....	14
V - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au fichage des locataires de Paris Habitat.	13	2012, DASCO 85 - Convention relative à l'occupation de locaux scolaires municipaux par les services de l'Académie de Paris.	14
2012, DPE 17 - Subvention (15.200 euros) à l'association de mon assiette à notre planète pour la réalisation d'une étude sur le gaspillage alimentaire dans deux écoles parisiennes volontaires (11e et 19e).	13	2012, DPA 58 - Indemnisation de la société "S.R.C." dans le cadre des travaux de restructuration et d'extension du service de restauration de l'école élémentaire, 34, rue du Faubourg Saint-Denis (10e).	15
Vœu n°39 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au gaspillage alimentaire.....	13	Vœu n° 50 déposé par l'Exécutif relatif à l'aide à la scolarisation des enfants dans les pays en voie de développement.	15
Vœu n°40 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la collecte sélective au Forum des Halles.	13	Vœu n° 51 déposé par le groupe EELVA relatif au maintien de toutes les classes de l'école Neuve Saint-Pierre.....	15
Vœu n°41 déposé par Mme POIRAULT-GAUVIN relatif à l'attribution de logements sociaux à des membres de la famille d'élus parisiens en fonction.....	14	Vœu n° 52 déposé par le groupe PCF/PG relatif au financement des classes de découverte.	15
Vœu n°42 déposé par le groupe UMPPA relatif aux études de valorisation du patrimoine d'Eau de Paris.	14	Vœu n° 52 bis déposé par l'Exécutif.	15
2012, DUCT 52 - Communication du bilan de la Commission parisienne du débat public.	14	2012, DJS 364 - Mise en place du Pass Jeunes... 15	
Vœu n° 43 déposé par le groupe EELVA relatif à l'affichage d'opinion et à la publicité des associations.....	14	Vœu n° 53 déposé par le groupe UMPPA relatif à la mise en place du Pass jeunes.....	15
Vœu n° 44 déposé par le groupe UMPPA relatif à la généralisation des fiches d'évaluation des risques financiers et juridiques des associations.....	14	Vœu n° 54 déposé par le groupe UMPPA relatif à la mise en place du Pass jeunes (bilan de l'opération).	15
Vœu n° 45 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la multiplication des incendies de deux roues.	14	Vœu n° 55 déposé par le groupe UMPPA relatif à la mise en place du Pass jeunes (conditions d'accès au chéquier).	15
Vœu n° 46 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la demande d'interdiction des prières de rue organisées par le groupement intégriste "SOS tout-petits".	14	Vœu n° 56 déposé par Mme KUSTER et M. DUBUS relatif au Centre d'animation de la Jonquière (17e).	15
		2012, DFPE 341 - Lancement d'un marché article 30 relatif à la gestion et à l'exploitation de trois établissements de petite enfance situés dans les 2e, 9e et 17e arrondissements.	15

2012, DFPE 349 - Approbation afin de percevoir une subvention de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie dans le cadre du marché à procédure adapté relatif au diagnostic et à la formation à l'application des pratiques environnementales dans les établissements d'accueil de petite enfance de la Ville de Paris.	15
Vœu n° 58 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la construction d'une crèche rue Olivier de Serres.	15
2012, DPA 35 - Autorisation de déposer toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme notamment les demandes de permis de démolir, de construire, d'aménager et de déclaration préalable pour la reconstruction de vestiaires et d'un TEP sur le stade Georges Hébert (16e).	15
Vœu n° 59 déposé par le groupe PSRGA relatif à la création d'une piscine de 50 mètres pour les habitants des 17e et 18e arrondissements.	16
Vœu n° 60 déposé par le groupe UMPPA relatif au stade du Saut du Loup.	16
Vœu n° 61 déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif aux conséquences de l'incendie au stade du "Saut du Loup" et à l'avenir de l'ACBB rugby.	16
Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, de représentants d'associations et de l'Observatoire de l'eau, ainsi que de personnalités qualifiées dans divers organismes.	16
Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.	16
Votes spécifiques.	17
Votes spécifiés.	20
Liste des questions de la séance du Conseil de Paris du lundi 14 mai 2012 siégeant en formation de Conseil municipal.	21
Questions du groupe U.M.P.P.A.	21
Membres présents :	22
Excusées :	22
Absents :	22